# Ephosin®

**Insecticide granulé contre les vers fil de fer dans les pommes de terre**

## Description du produit en bref
Insecticide granulé contre les vers fil de fer dans les pommes de terre

## Matières actives
50 g/kg Chlorpyrifos (5%)

## Formulation
Granulé GR

## Fabricant
Cheminova Agro A/S, Danemark

## Trademark
Stähler Suisse SA

## Numéro de l'homologation
W-6999

## Mode d'action
**Chlorpyrifos-méthyl** fait partie de la famille des organophosphorés. Cette matière active agit sur le système nerveux par inhibition des cholinestérases. Il agit par contact, ingestion et inhalation, mais n'est pas systémique.

## Utilisation Grandes cultures
**Pommes de terre (plantons et consommation)**
Dosage: 10 kg/ha contre le ver fil de fer (efficacité partielle) dans des sols suffisamment réchauffés. Les granulés doivent être déposés dans le sillon de semis et être complètement recouverts de terre. Lors de l'application, il doit être assuré qu'aucun granulé reste à la surface du sol. Cela doit être effectué avec l'utilisation d'une machine à épandage adaptée (voir liste ci-dessous). La machine à épandage ne doit pas commencer la distribution des granulés avant la ligne de plantation et doit arrêter l'épandage 4m avant la fin de la ligne. Avant le début de l'épandage la machine doit être calibrée pour assurer que le dosage de 10 kg/ha ne soit pas dépassé. Au maximum 1 application par parcelle et an.

**Liste des machines à épandage adaptées** Lehner AgroDos, Grimme Lehner AgroDos, Monosem (uniquement avec kit de modification 64040142, 64040079, 64040078), MaschioGaspardo (uniquement avec kit de modification Grimme 201.01947, Grimme 201.02621), Zinger GS01 (uniquement avec kit de modification Gaschott), APV-Technische Produkte PS (PS 120M1, PS200M1, PS300M1, PS500M1, PS800M1 toutes sans pneumatique), Horstine Farmery Microband avec commande électronique et PM Control, Link (Microvolumex II)

## Spectre d'efficacité
Vers fil de fer

## Restrictions
Lors du remplissage des épandeurs le port de gants et d'une tenue de protection est obligatoire.SPe 5 - Pour protéger les oiseaux et mammifères sauvages, le produit phytosanitaire doit être entièrement incorporé dans le sol; s'assurer que le produit phytosanitaire est également incorporé en bout de sillons.SPe 6 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit phytosanitaire accidentellement répandu.

## Production sous label et PI
Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

## Conditions climatiques

Lors de fortes pluies la matière active peut être transportée dans des couches de sol plus profondes et diminuer l'efficacité.

## Important à savoir

Lors de très fortes populations de vers fil de fer l'efficacité peut être insuffisante.

## Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

## Restes et emballages vides

Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente des dits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

## Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

## Phrases R et S

**R50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
**S02** Conserver hors de la portée des enfants.
**S13** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
**S35** Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes précautions d'usage.
**S36/37** Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

## Symboles et indications de danger

**N**
Umweltgefährlich / Dangereux pour l'environnement / Pericoloso per l'ambiente

## En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 51 51.

## Emballage

10 02 25 Emballage simple à 5 kg
10 02 25 Carton à 4 x 5 kg

## Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch